

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté; et le Secrétaire ayant fait remarquer qu'il avait omis de mentionner dans le dit procès-verbal la lecture faite, à cette séance, par M. Samuel Boivin, il a été de suite unanimement résolu de faire mention de la dite lecture dans le prochain rapport.

M. Louis Lefebvre a fait une lecture sur l'Électricité; il a entre- tenu l'Association sur ce sujet pendant près d'une heure, et, par les expériences aussi attrayantes qu'instructives qu'il a faites, il a captivé beaucoup l'attention des Instituteurs.

M. C. L. Lafrance, dans une lecture, a parlé du sort de l'instituteur à la campagne, et a signalé bien des abus des Commissaires d'école relativement au paiement du salaire des Instituteurs.

MM. F. X. Toussaint et N. Lacasse ont parlé, chacun, sur le sujet de discussion proposé à la dernière séance, savoir: " Quel est le meilleur moyen d'assurer le paiement régulier du salaire des instituteurs sous le contrôle des Commissaires?" et ils ont proposé diverses mesures comme propres à donner le résultat désirable dans l'intérêt de l'éducation et des instituteurs.

M. l'Inspecteur F. E. Jumeau a dit quelques mots sur le sujet de discussion, et il a exprimé la pensée que les Inspecteurs d'école, en examinant les comptes des Secrétaires-Trésoriers, devraient prendre connaissance du montant des sommes payées aux instituteurs, et en faire rapport à M. le Surintendant de l'Éducation.

M. le Principal ayant récapitulé les moyens suggérés et ajouté quelques autres remarques sur le sujet, a proposé, comme résultat de la discussion, les résolutions suivantes, qui ont été adoptées unanimement:

Résolu—Que, dans l'opinion de cette Association, le paiement régulier du salaire des instituteurs sous le contrôle des Commissaires, pourrait être obtenu par les moyens suivants:

1o. Si le cautionnement des Secrétaires-Trésoriers des municipalités scolaires était strictement exigé chaque année;

2o. Si MM. les Inspecteurs examinaient soigneusement et en détail les comptes des Secrétaires-Trésoriers et s'assureraient du montant payé et du montant dû à chaque instituteur, en interrogeant et les commissaires et les instituteurs eux-mêmes, et s'ils étaient obligés d'en faire, à chaque semestre, un rapport détaillé à M. le Surintendant;

3o. Si les Commissaires étaient tenus d'exiger la rétribution mensuelle chaque mois, et de s'employer à payer les instituteurs aussi chaque mois. Ils leur remettraient la balance lorsqu'ils recevraient l'allocation du Gouvernement;

4o. Si les Commissaires exigeaient, suivant la loi, le paiement de la cotisation par les contribuables dans le cours du mois de juillet chaque année, et s'ils étaient tenus de punir les retardataires après le délai d'un autre mois (le mois d'août), sous peine de payer eux-mêmes personnellement une amende. Ils devraient être condamnés à cette amende par M. l'Inspecteur, en sa qualité de juge de paix, et ce dernier devrait ne pas pouvoir s'exempter de cette obligation;

5o. Si les Commissaires étaient condamnés à une semblable amende par MM. les Inspecteurs, s'ils différaient plus d'un mois après l'expiration de chaque semestre, à payer complètement le salaire des instituteurs pour cet espace de temps.

Résolu—Qu'une requête, basée sur la résolution précédente, soit signée par M. le Président, au nom de cette Association, et envoyée à M. le Surintendant, avec prière de la soumettre à la considération favorable du Conseil de l'Instruction Publique.

M. N. Lacasse, secondé par M. Jos. Létourneau, a proposé et il a été

Résolu—Que cette conférence a vu avec bonheur, dans la nomination de son ancien président, F. E. Jumeau, éer., à la charge honorable d'Inspecteur d'école, la récompense de son dévouement consistant à la jeunesse et des longs et laborieux services que ce Monsieur a rendus à la cause de l'éducation dans le district de Québec, aussi bien que de l'intérêt qu'il a toujours pris au bien-être et au succès des instituteurs, ses confrères.

M. l'Inspecteur F. E. Jumeau a remercié en quelques mots, et il a exprimé le désir de s'occuper encore du bien-être des instituteurs en général, bien que sa nouvelle charge lui permette de s'intéresser plus particulièrement à ceux de son district d'inspection.

M. N. Lacasse, secondé par M. Chs. Dion, a proposé et il a été

Résolu—Que cette conférence a appris avec beaucoup de plaisir la nomination de Samuel Boivin, éer., l'un de ses membres, à la charge d'Inspecteur d'école; et qu'elle y voit le désir du Gouvernement d'appeler des instituteurs à ces fonctions importantes, et de reconnaître les sacrifices que s'est imposés ce Monsieur pour se mieux acquitter de ses devoirs, en suivant le cours de l'École Normale Laval.

M. J. B. DeGuise, secondé par Ls. Lefebvre, a proposé et il a été **Résolu**—Qu'il soit demandé à M. le Surintendant, au nom de l'Association, que les paiements de l'abonnement au *Journal de l'Instruction Publique* et des primes à la Caisse de Retraite, se fassent, à l'avenir, entre les mains de M. le Principal de l'École Normale Laval.

Ce Monsieur a bien voulu donner son assentiment à cette proposition.

M. F. X. Toussaint a proposé, pour sujet de discussion à la prochaine assemblée, la question suivante: " Quel serait le meilleur moyen à adopter pour faire fixer le minimum du salaire des instituteurs?"

MM. L. C. Lafrance, N. Lacasse, J. B. DeGuise et J. Donnelly, ont promis, chacun, de donner une lecture à la prochaine conférence.

Et l'Assemblée a été ajournée au dernier samedi de mai prochain.

L. C. LAFRANCE,
Président,
NAPOLEON LACASSE,
Secrétaire.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES INSPECTEURS DES ÉCOLES.

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur MEAGHER.

Voici le compte-rendu des visites que j'ai faites aux écoles des diverses municipalités de mon district d'inspection.

COMTÉ DE GASPÉ.

For et Griffin.—A mon arrivée dans cette municipalité, je me suis rendu chez le Révérend M. Blouin, qui m'a appris que l'unique école qui s'y trouvait n'était plus en opération, l'instituteur qui la dirigeait Payant abandonnée depuis quelque temps. M. Blouin m'informa encore qu'il allait se procurer les services d'un autre maître, lequel y serait bientôt installé. La plupart des contribuables désirent posséder au moins une école.

Cap des Rosters.—Je n'ai trouvé qu'une seule école dans cette municipalité; elle n'était fréquentée que par sept enfants. Les contribuables s'opposent ici au fonctionnement de la loi.

Gaspé North et Sydenham.—J'ai visité l'école de la Péninsule; elle est soutenue au moyen de contributions volontaires. C'est une excellente école et son instituteur est très capable. J'y ai distribué quelques prix.

Gaspé Bay South.—Nulle école en opération. Si l'on en juge par l'opinion des habitants de cette localité, il n'est pas probable que la loi y fonctionne de sitôt, si on ne les contraint de s'y soumettre.

York et Haldimand.—Cette municipalité est également privée d'école depuis plus d'un an. Les commissaires en étaient absents et je n'ai pu savoir pourquoi ils négligeaient d'en établir.

Douglas.—Cette localité possède une école dirigée par une institutrice, dont les élèves sont au nombre de 48. Examen satisfaisant. J'y ai distribué 7 prix.

Malbaie.—Lorsque je visitai cette municipalité, les commissaires étaient sur le point de s'assurer de nouveau les services de l'instituteur qui avait déjà dirigé la seule école qui s'y trouve. J'ai depuis appris avec bonheur qu'elle était en opération.

Perreé.—J'ai fait l'examen de l'école No. 1, tenue par M. A. Béchard, qui enseigne les deux langues avec habileté. Les élèves y sont au nombre de 50. Les réponses aux questions que je leur ai posées, en présence de leurs parents, m'ont satisfait. L'école de l'arrondissement No. 2 est fréquentée par 32 enfants. Le résultat du l'examen de cette école est satisfaisant. J'ai distribué des prix dans l'une et dans l'autre. L'école de l'arrondissement No. 3, est fermée.

Ile Bonaventure.—Il n'y a pas d'école en opération dans cette localité. Les commissaires sont sur le point d'engager un instituteur; ils m'en ont informé.

Grande Rivière.—Deux écoles, l'une fréquentée par 56 et l'autre par 52 enfants, y sont en opération. Résultat de l'examen que j'en ai fait, satisfaisant. Les instituteurs, M. Thomas Tromblay sur-